

Réforme fiscale de l'avantage en nature (AEN) sur les véhicules de fonction : la CGF et Mobilians tirent à nouveau la sonnette d'alarme

Paris, le 29 avril 2025 – La Confédération des Grossistes de France (CGF) et Mobilians multiplient les avertissements sur la réforme de la fiscalité des véhicules thermiques en tant qu'Avantages En Nature (AEN), introduite par l'arrêté du 25 février dernier, et ses conséquences désastreuses pour les milliers d'entreprises de leurs secteurs, tout comme pour les salariés.

Tous perdants

Cette réforme va impacter durement les entreprises qui subissent une augmentation sans précédent des charges patronales. Les salariés, eux, vont faire face à une augmentation des charges salariales et des impôts. Concrètement, **les employeurs vont subir une hausse du coût de l'AEN entre 500 et près de 2 000 euros par an et par véhicule, quand les salariés perdront entre 500 et plus de 1 500 euros par an de pouvoir d'achat**. Pour l'entreprise, cela est aussi à mettre en parallèle avec le coût de la location des véhicules dont **les loyers mensuels ont augmenté entre 30 et 50 % ces cinq dernières années, en raison de l'inflation**.

De manière concrète : pour une entreprise du commerce de gros qui emploie 4 500 salariés et détient une flotte 560 véhicules, l'augmentation des charges patronales sera de l'ordre de 395 000 euros et la perte globale de pouvoir d'achat pour les salariés est évaluée entre 290 000 et 390 000 euros par an.

Des inégalités qui vont se creuser

Cette mesure va créer une inégalité entre les salariés car seuls ceux bénéficiant d'un véhicule de fonction mis à disposition à partir du 1^{er} février 2025 seront concernés. **Cette inégalité de fait pourrait inciter les salariés « lésés » à demander une compensation de cette perte de pouvoir d'achat** auprès de leurs employeurs ce qui, dans le contexte économique actuel, risque d'être compliqué pour les entreprises et impacter le climat social.

Mais il faut bien noter que cette mesure ne va pas impacter les seuls salariés possédant une voiture de fonction : **la réforme de la fiscalité des AEN va de facto venir gréver la masse salariale des entreprises et donc limiter les revalorisations salariales pour l'ensemble des salariés de l'entreprise.**

Une réforme mal pensée

Pour échapper à cette réforme, les entreprises pourraient remplacer les véhicules de fonction par des véhicules de société, que les salariés ne peuvent utiliser que dans le cadre professionnel et qui ne sont pas considérés comme un avantage en nature, éloignant ainsi la perspective pour l'Etat de récupérer 4 milliards d'euros de la part des entreprises.

La méthode de cette mesure aussi interroge : en annonçant à la fin du mois (27 février) une mesure déjà entrée en application le 1^{er} de ce même mois, les entreprises ne disposent d'absolument aucune marge de manœuvre.

La CGF et Mobilians demandent au gouvernement de reconsidérer l'application de cette réforme et d'agir sur la notion de « mise à disposition » et la date d'application afin de donner aux employeurs de meilleures conditions pour accompagner leurs salariés.

À propos de la CGF

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 18 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En 2025, le secteur recrute près de 65 000 personnes. Plus d'informations : <https://www.cgf-grossistes.fr/>

À propos de Mobilians

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.